

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réouverture des écoles : l'AMF souhaite que la concertation avec le ministère de l'Education nationale permette de répondre aux préoccupations des maires

Les communes, qui ont la charge des écoles primaires, sont directement concernées par le retour en classe de millions d'élèves. Il s'agit d'un enjeu sanitaire considérable, dont le bon déroulement repose pour une part importante sur les maires et leurs équipes.

L'AMF se tient à la disposition du ministère de l'Education nationale, sur la base des recommandations qu'elle a déjà formulées, pour que s'engage une concertation qui permette de répondre aux préoccupations des maires :

- un protocole national adaptable localement qui définisse le calendrier de reprise, les catégories d'élèves concernés et les recommandations sanitaires applicables aux personnels et aux enfants. A ce titre, doivent en priorité être traitées les questions liées au port de masques ou de désinfection des locaux ;
- la prise en compte du transport, de la restauration ainsi que des activités périscolaires. Indispensables au bon fonctionnement de l'école, ils sont assumés par les communes ;
- la clarification sur la prise en charge financière par l'Etat des surcoûts liés au déconfinement. Si les maires mettront tout en œuvre pour assurer le retour à l'école dans les meilleures conditions, ils doivent pouvoir disposer des moyens nécessaires au risque d'aggraver des inégalités déjà fortes entre les territoires ;
- la définition des conditions d'accueil de groupes d'enfants dans les classes, de l'organisation d'activités autour du sport, de la santé, de la culture et du civisme sur le temps scolaire ou du dispositif « écoles ouvertes » pendant la période estivale, questions qui nécessitent impérativement une évaluation commune avec les collectivités.

[Télécharger la contribution de l'AMF](#)